



**Conseil communal  
Trélex**

**PROCES-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 8 DÉCEMBRE 2023**

Le Président, M. François VAUTIER, ouvre à 19h00 cette séance de mi-législature et souhaite la bienvenue à tous. Il annonce une modification de l'ordre du jour avec la réception de deux postulats, une motion et une interpellation. En conséquence, le point traitant des informations des délégués auprès d'associations intercommunales est reporté. Il rappelle que les initiatives émanant du Conseil peuvent être remises au Bureau sans délai précis, hormis qu'elles doivent être annoncées à l'ordre du jour. Cependant, pour faciliter leur traitement, il est souhaitable de les envoyer avec la convocation.

L'ordre du jour modifié est accepté à une très large majorité :

1. Assermentation – 2. Appel – 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12.10.2023 – 4. Communication(s) du Président – 5. Nomination d'un/e membre de la Commission de gestion – 6. Nomination d'un/e membre de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales – 7. Préavis n°6/2023 Budget 2024 – 8. Rapport de la Commission ad hoc sur la Réponse de la Municipalité au postulat « Aménagements autour des bâtiments scolaires » – 9. Postulat « Créer un fonds pour l'énergie et/ou la durabilité » – 10. Postulat « Éclairage nocturne ou transport public, faut-il choisir ? » – 11. Motion « Complément de la définition du rapport prévu en réponse à un postulat à l'art. 61 » du règlement du Conseil communal – 12. Mention des préavis à venir – 13. Communication(s) de la Municipalité – 14. Interpellation Ferme Paul – 15. Propositions individuelles et divers.

**1. Assermentation**

Deux conseillers ont démissionné, MM. Rodolphe HAENER, pour déménagement hors de la commune, et Jean-Paul NUSSBAUMER, pour surcharge professionnelle. Le Président lit les lettres de démission et les remercie pour leur travail au sein du Conseil communal. M. Philippe MEIER remplace M. HAENER et est assermenté. L'assemblée l'applaudit. M. Tobias EPPRECHT remplaçant M. NUSSBAUMER sera assermenté à la prochaine séance.

**2. Appel**

34 conseillers présents, 9 excusés et 1 absent, soit un effectif de 44 personnes.

**3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12.10.2023**

Mme Evelina GIROD demande de mentionner que le livre de Trélex est offert aux membres du Conseil. Le procès-verbal modifié est approuvé à une très large majorité. Le Président remercie son auteure.

**4. Communication(s) du Président**

- Lors de la visite de commune préfectorale, Mme Chantal TURIN a signalé que les commissions doivent se rencontrer en présentiel, car les préavis doivent être examinés et discutés en groupe, et non par courriel ou téléphone. Il est en outre préférable de limiter à deux le nombre de commissions convoquées pour un même préavis, trois devant rester exceptionnel.
- Lucia Conti, la secrétaire municipale, quittera ses fonctions le 31 décembre 2023 après 6 ½ ans en poste à Trélex. Au nom du Conseil communal, le Président la remercie pour son engagement, ses

compétences et son dynamisme. Ces années ont été traversées par des moments forts, comme les situations difficiles de la démission d'un syndic et la crise du Covid, mais aussi des réussites, comme la fête organisée en l'honneur du premier citoyen du Canton en 2019.

- Un modèle uniforme pour la présentation des rapports de commissions et des postulats sera prochainement mis à disposition.
- La Municipalité, le greffe et le personnel sont vivement remerciés pour leur bonne collaboration.
- Les membres du Conseil sont invités à faire don de leur vacation de séance à l'association Sapin Solidaire à Nyon, qui offre des cadeaux de Noël aux enfants défavorisés.

#### **5. Nomination d'un/e membre de la Commission de gestion**

Le départ de M. HAENER entraîne l'élection d'un nouveau membre. Mme Barbara HENRY se présente pour le remplacer. Elle est élue par acclamation.

#### **6. Nomination d'un/e membre de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales**

Il en va de même pour cette commission. M. Philippe MEIER est élu par acclamation.

#### **7. Préavis n°6/2023 Budget 2024**

Le Président donne la parole à Mme GIROD. La population est stable de 1416 habitants en 2019 à 1449 en 2023. Les impôts et la péréquation sont également stables entre 2019 à 2024, hormis un pic en 2021 grâce à des gains immobiliers. La péréquation représente 70% des impôts et la participation à la cohésion sociale 40%, également stables. L'augmentation des dépenses entre 2019 et 2024 d'environ CHF 1 million s'explique essentiellement par : l'administration générale qui passe de CHF 928'000 à 1'243'000, soit plus de CHF 300'000 de différence, en raison de l'augmentation des salaires, de l'engagement d'un concierge supplémentaire et d'une adjointe au greffe. L'instruction publique constitue la deuxième rubrique, qui augmente également de près de CHF 300'000 entre 2019 et 2024, passant de CHF 787'000 à CHF 1'101'000. La troisième rubrique est le service industriel qui passe de CHF 413'000 à CHF 602'000, soit une augmentation de CHF 190'000, qui correspond au travail municipal sur la transition énergétique dès 2023. L'excédent de charges se monte à CHF 508'308.

Les éléments spécifiques à retenir des comptes sont l'augmentation de l'effectif du personnel de 3.1 à 3.6 EPT, ainsi que des frais d'avocats pour CHF 35'000 et des mandats pour la communication digitale. Les dépenses ont crû pour l'étude du chauffage à distance. Le revenu de la gravière est budgété à CHF 300'000, car le Canton a confirmé l'extension de son exploitation jusqu'en 2027. La Municipale conclut en priant le Conseil communal d'accepter le budget communal pour 2024.

Le président de la Commission des finances, M. Stéphane DOEBELI, prend la parole. La COFIN a reçu des explications des municipaux pour leurs dicastères respectifs. Le déficit de CHF 508'000 est en croissance de CHF 312'000 par rapport au budget 2023. Au chapitre des revenus, les impôts sont majoritaires, 60% provenant de l'impôt sur le revenu et 18-20% de l'impôt sur la fortune. La baisse de revenus s'explique essentiellement par la sécurité sociale et les finances, et l'augmentation des charges par les postes de l'administration. Ce budget Administration évolue légèrement à la hausse par rapport au budget 2023. Ceci s'explique principalement par un renforcement du personnel de 0,7 équivalent temps plein au greffe, qui se monte à CHF 57'650. La COFIN recommande au Conseil d'approuver le préavis.

Le Président ouvre la discussion en indiquant que l'on procédera rubrique par rubrique. Approché avant la séance sur la question d'un amendement, il précise que le règlement du Conseil communal prévoit qu'un amendement au budget peut diminuer un poste à volonté mais l'augmenter au maximum de 10%. Pour la rubrique 1, Administration générale, ligne du Conseil communal, l'augmentation de CHF 5'000 est réservée à l'acquisition du système SuisseVote pour simplifier le dépouillement des votations et élections, la formation et le leasing d'un scanner.

M. Olivier MONTAGUTI présente deux amendements, cosignés avec M. Stephan WENGER. Ils relèvent que les calculs montrent une augmentation du budget des salaires de 38% entre 2020 et 2024. Ils rappellent les interrogations soulevées par la COGEST dans son rapport sur la gestion problématique des ressources humaines et envisagent ces amendements comme un moyen pour la résoudre.

Le premier amendement demande de réduire le budget Administration 2024 de CHF 57'650. Surseoir à l'augmentation de personnel administratif d'un demi-équivalent plein temps est envisagé comme occasion de réfléchir au fonctionnement de l'administration communale. L'amendement laisse à la Municipalité l'opportunité de revenir au courant de l'année 2024 avec une nouvelle demande de crédit. Les rubriques concernées sous Administration sont :

- 110.3010 - Traitement du personnel :  
réduire le montant de CHF 46'340 à CHF 323'850 (idem budget 2023)
- 110.3030 - Cotisations AVS, AC & AF :  
réduire le montant de CHF 4'020 à CHF 29'500 (idem budget 2023)
- 110.3040 - Cotisations Caisse de prévoyance :  
réduire le montant de CHF 5'355 à CHF 38'820 (idem budget 2023)
- 110.3050 - Cotisations Assurances maladie & accident :  
réduire le montant de CHF 1'935 à CHF 11'685

Le second amendement vise à financer un accompagnement professionnel de la Municipalité dans le domaine des ressources humaines. Il se traduit ainsi :

- Augmenter la rubrique 110.3080 d'un montant de CHF 9'900 destiné à des prestations de service et des honoraires. Ce montant est le maximum qui puisse être octroyé.

Le Syndic réagit en soulignant l'importance d'embaucher du personnel supplémentaire au greffe pour assurer le bon fonctionnement de la Commune. Il évoque ses précédentes communications sur l'arrêt du contrat de l'apprentie et le recrutement d'une adjointe. Messieurs MONTAGUTI et WENGER se disent préoccupés de la nécessité réelle de ces embauches et par la possibilité de tensions au sein du personnel surchargé avec de nouveaux engagements. Ils insistent sur l'importance de la santé et du bien-être au travail, et sur l'absence de cahier des charges et d'objectifs.

Le Syndic annonce que le recrutement de la prochaine secrétaire municipale est en cours et que la société spécialisée MOVE UP à Gland a été mandatée pour un diagnostic opérationnel. Celui-ci permettra notamment de déterminer le pourcentage de la secrétaire municipale et de l'adjointe.

Mme HENRY demande comment sera évalué le contrat de la secrétaire administrative à 30% engagée pour 6 mois. Le Syndic répond que cet engagement devait pallier le congé maladie à durée indéterminée de la secrétaire municipale durant l'été et que le contrat prend fin le 29 février 2024.

M. MONTAGUTI conclut que l'absence de réflexion sur le nombre de personnel s'est soldée par l'urgence d'embaucher et que le budget a été engagé avant l'approbation du Conseil. M. WENGER se déclare satisfait de la démarche entreprise avec MOVE UP qui répond aux commentaires de la COGEST et laisse la porte ouverte à une demande municipale de crédit supplémentaire en juin si la gestion RH est assainie. Ils insistent que surseoir ne signifie pas ne rien faire, mais se donner le temps de la réflexion.

Le Municipal M. Cédric MARZER intervient en priant le Conseil de faire confiance à la Municipalité, dans le contexte de la réduction de personnel au début de l'année 2024. Il ajoute que les conclusions du diagnostic seront respectées et qu'un bilan avec la Commission de gestion sera fait.

La Municipale Mme Evelyne VOGEL rappelle que le taux de la préposée au Contrôle de l'habitant a été augmenté de 10% avec la complexification et l'augmentation de sa charge de travail.

M. David VOGEL ajoute que le coût humain et financier des arrêts maladie doit être pris en compte. Il est d'accord avec l'idée de prendre le temps de l'analyse de la situation avec la possibilité de soumettre une demande de crédit supplémentaire dans une prochaine séance.

Mme Tania SCHLATTER diverge sur les réductions budgétaires du premier amendement et serait plutôt favorable à attendre les résultats de l'analyse.

Mme GIROD insiste sur le facteur de l'âge de plusieurs membres du personnel dans la gestion RH. Avec l'annonce en 2021 de la prochaine prise de retraite du premier concierge, la Municipalité avait misé sur la transmission du savoir en engageant un deuxième concierge.

Le vote à bulletin secret est demandé par M. DOEBELI pour le 1<sup>er</sup> amendement et soutenu par plus du cinquième des présents.

**Le premier amendement est accepté par une courte majorité de 17 oui, 15 non et 2 abstentions.**

**Le deuxième amendement est accepté par une majorité de 25 oui pour 8 refus.**

Le Président poursuit le passage en revue des rubriques du budget sans commentaire de l'assemblée.

**Le préavis n° 6/2023 ainsi amendé, avec un déficit de CHF 460'858 francs au lieu de CHF 508'308, est soumis au vote et accepté à une large majorité de 31 oui et 2 abstentions.**

#### **8. Rapport de la commission ad hoc sur la Réponse de la Municipalité au postulat « Aménagements autour des bâtiments scolaires (parcelles 386 & 129 principalement) »**

Le Président donne la parole à M. Philippe DESPONDS pour la commission ad hoc qui a examiné le document remis par la Municipalité en réponse au postulat déposé le 12 octobre 2022. Cette commission regrette le manque de réponse concrète aux treize propositions du postulat, réponse qu'elle qualifie d'état des lieux qui ne prend pas la mesure des attentes des postulants. Elle souhaite que la Municipalité exerce un suivi plus attentif et une concrétisation efficace et rapide du projet. Cependant, elle juge positive l'annonce d'une étude globale. En conclusion, elle recommande de **refuser** le rapport municipal et encourage la Municipalité à traiter plus précisément d'éventuels futurs postulats.

Le Président précise que le rapport de la Commission ad hoc a une valeur politique, mais qu'il n'est pas contraignant pour la Municipalité.

En l'absence de question, le Président passe au vote : **le rapport de la commission ad hoc est accepté par une large majorité de 27 oui, 3 non et 3 abstentions.**

#### **9. Postulat « Créer un fonds pour l'énergie et/ou la durabilité »**

Le Président donne la parole à Mme Patricia AUDETAT, pour la Commission climat-énergie-durabilité-mobilité et M. VOGEL, qui demandent la création d'un fonds destiné à financer des projets pour accélérer la transition énergétique à Trélex. Ce fonds serait créé avec une partie des fonds propres de la Commune. Par la suite, un prélèvement sur 50% du bénéfice annuel permettrait de l'alimenter, voire un prélèvement sur les impôts sur la succession. Les projets concernés seraient de la catégorie de ceux qui ont reçu une subvention fédérale ou cantonale, par simplification administrative, comme l'installation de panneaux solaires sur de petites surfaces. Le but est d'inciter largement la population et d'encourager la pose de panneaux au-delà de sa propre consommation, afin que les privés aussi fournissent de l'électricité au réseau. D'autres exemples de subvention : des pompes à chaleur liées aux panneaux et l'isolation extérieure des bâtiments.

Le postulat est jugé recevable et la discussion est ouverte. M. MARZER mentionne que la constitution d'un fonds énergie est une mesure qui figure dans le PECC. Il mentionne que la population pourrait craindre de nouvelles taxes et que de telles réactions ont déjà surgi dans le passé au sein du Conseil.

En l'absence de commentaire supplémentaire, le Président passe au vote : l'entrée en matière avec renvoi en Municipalité pour prise de position dans les 12 prochains mois est **acceptée à une large majorité, avec 3 non et 3 abstentions.**

#### **10. Postulat « Éclairage nocturne ou transport public, faut-il choisir ? »**

Ce postulat est porté par Mmes Sarah BERNEY, Carole DUPERRET, Marie-Christine LESCHOT BURKI et Diane MARCOZZI, et MM. Antoine AUBERTIN, Nicolas CLERC, Pierre DE LAME, Olivier DE LORIOU, Philippe DESPONDS, Pierre-Alain GRAEMIGER, Christophe HABISREUTINGER, David VOGEL et Stephan WENGER.

Les signataires mettent en avant les problèmes de sécurité des personnes se déplaçant après 23 heures dans les quartiers non centraux du village. Ils demandent que la réduction de l'éclairage prenne en compte les horaires du premier train du matin et le dernier du soir pour le déplacement à pied des piétons. Ils souhaitent que la Municipalité réfléchisse à des solutions.

Le Président ouvre la discussion. M. HABISREUTINGER souhaite que, dans sa réponse, la Municipalité précise les économies réalisées en éteignant les lumières et le coût de la mesure portée par le postulat.

En l'absence d'autre commentaire, l'on vote sur l'entrée en matière avec renvoi en Municipalité pour prise de position dans les 12 prochains mois : **acceptation à une très large majorité de 32 oui et 1 non.**

#### **11. Motion Projet de modification de la définition du rapport prévu en réponse à un postulat, selon l'art. 61 du règlement du Conseil communal : « Pour de vraies réponses à de vraies propositions »**

Le Président indique qu'une motion ne peut être que de la compétence du Conseil communal, ce qui est en l'occurrence le cas. Les signataires sont Mmes Sarah BERNEY et Marie-Christine LESCHOT BURKI, et MM. Philippe DESPONDS, Stéphane DOEBELI, Olivier MONTAGUTI, David VOGEL et Stephan WENGER.

La motion tire son origine de la réponse de la Municipalité jugée insatisfaisante au postulat du 12 octobre 2022 (cf. point 8). Les motionnaires souhaitent préciser la définition d'un rapport en ce qu'il comporte une analyse et étudie la mesure proposée ainsi que son degré de pertinence. Dans le règlement du Conseil, l'alinéa suivant est ajouté à l'article 61, 4<sup>ème</sup> paragraphe : « un rapport sur le postulat, qui expose l'analyse réalisée, étudie l'opportunité de la mesure proposée et en détermine la pertinence. » Le reste étant inchangé. L'alinéa a été soumis aux juristes du Canton qui l'ont accepté.

Le Président précise que la motion est recevable, mais que le processus suivant doit être appliqué : si l'entrée en matière est acceptée par le Conseil, la Municipalité présentera un préavis qui sera soumis à une commission ; en cas d'acceptation, la modification du règlement est proposée formellement au Canton, même s'il a déjà préavisé favorablement. Enfin, la modification peut entrer en force.

M. Roman DAEPPEM estime que modifier le règlement mérite que l'on réfléchisse de manière plus globale à d'éventuelles autres modifications. Le Président signale par exemple qu'il serait opportun d'ajouter que la convocation peut être envoyée sous forme électronique. Il signale également qu'au début de la prochaine législature, une révision de la loi sur les communes est prévue, occasion pour le toilettage complet du règlement. M. MONTAGUTI précise que peu de changements sont autorisés par le Canton. Pour M. HABISREUTINGER, le niveau de détail proposé par la motion est excessif, qu'il faut garder du bon sens, même s'il rejoint la constatation de base sur le contenu du rapport municipal, objet du point 8.

**Au vote, la motion est refusée avec 23 non, 8 oui et 2 abstentions.**

M. MARZER prend la parole pour assurer que la Municipalité a bien entendu les demandes et il en tiendra compte dans le traitement des deux postulats, qui relèvent de son dicastère.

#### **12. Mention des préavis à venir**

- Préavis N°1/2024 : Demande de crédit d'étude de CHF 150'000 pour l'aménagement des pourtours des bâtiments scolaires (parcelle 386)
- Préavis N°2/2024 : Demande d'un crédit de CHF 30'000 destiné à la planification de l'entretien du réseau routier communal
- Préavis N°3/2024 : Demande d'un crédit de CHF 24'000 destiné à interdire la circulation motorisée à la rue de la Gare.

#### **13. Communication(s) de la Municipalité**

M. Pierre HOFMANN :

- Personnel : Le Syndic s'inquiète de la masse salariale à disposition dès octobre 2024 au regard des amendements au budget.

Mme Evelyne VOGEL :

- PACom : le projet de révision a été présenté à la population le 9 novembre et la mise à l'enquête de la révision est toujours en cours ; les plans expliqués par l'urbaniste sont exposés à la salle de la Tour avec des précisions sur les modifications et le futur règlement.
- Installation de 5-6 vélos Publibike à la gare : l'accord du NStCM est acquis et les démarches avec Région de Nyon et ProJet (pour l'entretien des vélos) ont débuté.

M. Cédric MARZER :

- Group-it : 45 personnes inscrites reçoivent ou ont déjà reçu une proposition de poursuivre le processus.
- Préavis N°4/2023 : la production d'électricité photovoltaïque devrait débuter dès la fin de l'année.
- Ferme Paul : un architecte sera sélectionné par appel d'offres cet hiver ; un spécialiste établira le cahier des charges pour le projet de construction de logements, salle de spectacle et surfaces génériques (ex : cabinet médical). Un préavis avec crédit d'étude sera présenté en juin et un crédit de construction probablement en 2025. Des explications seront fournies à la prochaine séance et devraient répondre à l'interpellation déposée à l'ordre du jour.

Mme Evelina GIROD :

- PJV - Élimination des lauriers : 18 propriétaires se sont inscrits en vue de la subvention du Canton pour cette campagne qui est en cours avec la coordination du PJV.
- Forêt : la Municipalité s'est emparée du cas signalé par une personne du Conseil de bus-camping installés à l'entrée du parcours Vita ; un poteau d'interdiction a été placé.
- Soirée des majoritaires, nouveaux habitants et naturalisés : l'événement a été repensé avec le Président du Conseil et des changements apportés à la formule pour la rendre plus dynamique.
- Livre sur Trélex : les conseillers absents au Conseil d'octobre peuvent venir le chercher au greffe.

#### **14. Interpellation Ferme Paul**

Sur proposition de M. WENGER à ses cosignataires, l'interpellation sur la Ferme Paul déposée peu avant la séance est retirée dans l'attente du préavis annoncé sous point 13.

#### **15. Propositions individuelles et divers**

À la question de Mme Céline BERGER sur l'intérêt éventuel pour Trélex d'avoir une place de camping, Mme GIROD répond que la loi sur les forêts interdit de camper en forêt.

M. Philippe EAV serait intéressé à ce qu'un écran diffusant des informations sur des offres existantes soit placé à l'entrée de Trélex.

Mme Karin VITALE demande que les séances en réserve soient utilisées pour aborder des sujets moins urgents ou plus spécifiques, estimant que cela équilibrerait la quantité d'information traitée dans les séances. Le Président en profite pour rappeler que la prochaine séance du 7 février 2024, initialement en réserve, aura bien lieu, car trois préavis municipaux sont prévus. De plus, Mme VITALE remercie la Municipalité pour les lumières égayant le village en ce temps de l'Avent ; elle souhaite que le grand sapin de la place de la Tour soit également décoré. Plusieurs personnes soutiennent cette idée.

Le Président conclut par ses vœux pour les fêtes et invite l'assemblée à partager le repas de fin d'année.

La séance est levée à 21h30.



Le Président  
François VAUTIER



La Secrétaire  
Catherine DUBOIS-PELERIN

Trélex, le 05.01.2024 / cdp